

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CONCOURS FINANCIERS
AUX COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET À
LEURS GROUPEMENTS



PROGRAMME 119

**CONCOURS FINANCIERS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LEURS
GROUPEMENTS**

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Stanislas BOURRON

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n° 119 : Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

L'année 2020 a été marquée pour le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » par les conséquences de la crise sanitaire, qui ont conduit à la création de deux nouvelles actions. L'action 8 « concours exceptionnel masques » a été créée pour le remboursement partiel par l'Etat de l'achat de masques effectué par les collectivités territoriales, entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020, dans la perspective du premier déconfinement. L'action 9 « DSIL exceptionnelle » retrace l'abondement exceptionnel d'un milliard d'euros supplémentaire pour la DSIL afin d'accompagner l'effort d'investissement des projets des communes et de leurs groupements.

Les dotations d'investissement « classiques » du programme 119 contribuent également au soutien des projets des territoires. Elles constituent un levier de relance économique et assurent le soutien de l'État aux projets d'investissement des collectivités territoriales, dans le respect de leur libre administration. Les actions n°1 « soutien aux projets des communes et groupements de communes » et n°3 « soutien aux projets des départements et des régions » regroupent respectivement la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, 1,046 Md€), la dotation politique de la ville (DPV, 150 M€), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL, 570 M€) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID, 212 M€).

Malgré la crise sanitaire et le décalage des élections municipales, les services préfectoraux ont été à même d'assurer une consommation équivalente de ces dotations par rapport aux années précédentes et de consommer (en AE) 571M€ au titre de la DSIL exceptionnelle et 134M€ au titre du remboursement partiel des masques. Le programme 119 a donc pu participer, en 2020, à l'effort de lutte contre les effets de la crise sanitaire et de relance de l'activité, action qui se poursuivra en 2021.

Le programme 119 assure également la compensation des charges supportées par les collectivités territoriales à la suite d'un transfert, d'une création ou d'une extension de compétences au travers des dotations de décentralisation. Ces dotations sont regroupées au sein des actions n°2 « dotation générale de décentralisation des communes », n°4 « dotation générale de décentralisation des départements », n°5 « dotation générale de décentralisation des régions » et n°6 « dotation générale de décentralisation - concours particuliers ».

Ainsi, le programme 119 poursuit deux objectifs principaux : d'une part, accompagner, grâce aux dotations d'investissement, les projets des territoires dans une logique d'effet de levier et, d'autre part, compenser, à travers les dotations de décentralisation, les charges transférées aux collectivités dans le cadre de la décentralisation ou les pertes de produit fiscal induites par des réformes des impôts locaux.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Promouvoir les projets de développement local, en assurant un équilibre entre maximisation de l'effet de levier et concentration des fonds sur des projets structurants pour les collectivités
INDICATEUR 1.1	Pourcentage de projets bénéficiant d'un effet de levier optimisé
INDICATEUR 1.2	Pourcentage de projets financés par la DETR et la DSIL concourant à la transition écologique
INDICATEUR 1.3	Délai séparant la décision de subvention de la fin de réalisation du projet

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | BILAN STRATÉGIQUE

INDICATEUR 1.4 Effet de levier de la DSIL
INDICATEUR 1.5 Effet de levier de la DPV

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Promouvoir les projets de développement local, en assurant un équilibre entre maximisation de l'effet de levier et concentration des fonds sur des projets structurants pour les collectivités

INDICATEUR mission

1.1 – Pourcentage de projets bénéficiant d'un effet de levier optimisé

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
% de projets dont le taux de subvention au titre de la DETR se situe entre 25% et 35%	%	44,89	37,73	55	55	43,45	55

Commentaires techniques

Source des données : préfectures

Explications sur la construction de l'indicateur : Les informations du premier indicateur sont établies à partir d'une comptabilisation du nombre d'opérations subventionnées se situant dans une fourchette de taux de subvention compris entre 25 % et 35 % du montant total du projet. L'objectif fixé est adressé aux préfectures.

INDICATEUR

1.2 – Pourcentage de projets financés par la DETR et la DSIL concourant à la transition écologique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
% de projets soutenus par la DETR ou la DSIL concourant à la transition écologique (portant notamment sur la rénovation thermique des biens des collectivités, le développement des énergies renouvelables, le recyclage des déchets, les transports)	%	Non applicable	25,09	35	35	22,48	35

Commentaires techniques

Source des données : préfectures

Explications sur la construction de l'indicateur : il s'agit du pourcentage que représente le volume des subventions accordées à des projets concourant à la transition écologique sur le volume total des engagements notifiés au titre de la DSIL et de la DETR.

INDICATEUR**1.3 – Délai séparant la décision de subvention de la fin de réalisation du projet**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai séparant la décision de subvention au titre de la DETR de la fin de la réalisation du projet	mois	15,92	18,24	24	24	16,94	24

Commentaires techniquesSource des données : préfectures.Explications sur la construction de l'indicateur :

L'indicateur représente le délai moyen écoulé entre la date d'attribution de la subvention (avant le commencement des travaux) et la date de clôture qui correspond au versement du solde de la subvention (après achèvement des travaux) pour les opérations soldées durant l'année au titre de la DETR (et des ex-DGE des communes et DDR remplacées par la DETR en 2011).

Les articles R. 2334-28 et R. 2334-29 du code général des collectivités territoriales prévoient que le bénéficiaire d'une subvention dispose d'un délai de deux ans pour commencer l'opération à compter de la notification de la subvention (pour des opérations pouvant être réalisées à brève échéance, le préfet peut cependant fixer un délai inférieur) et d'un délai de quatre ans à compter de la déclaration de commencement des travaux pour réaliser l'opération (exceptionnellement, ce délai peut être prorogé de deux ans par décision du préfet).

INDICATEUR**1.4 – Effet de levier de la DSIL**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Effet de levier de la DSIL		4,66	4,85	4,5	4,5	4,42	4,5

Commentaires techniquesSource des données : préfectures

Explications sur la construction de l'indicateur : Les données de l'indicateur sont établies à partir d'une comptabilisation du montant annuel de l'investissement total des projets subventionnés au titre de la DSIL, par l'ensemble des préfets de région, et du montant annuel total des subventions accordés par ceux-ci. Le premier chiffre est divisé par le second pour obtenir l'effet de levier annuel de la dotation.

INDICATEUR**1.5 – Effet de levier de la DPV**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Effet de levier de la DPV		Sans objet	3	3	3	2,9	3

Commentaires techniquesSource des données : préfectures

Explications sur la construction de l'indicateur : Les données de l'indicateur sont établies à partir d'une comptabilisation du montant annuel de l'investissement total des projets subventionnés au titre de la DPV, par l'ensemble des préfets, et du montant annuel total des subventions accordés par ceux-ci. Le premier chiffre est divisé par le second pour obtenir l'effet de levier annuel de la dotation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'**indicateur n° 1.1** mesure la proportion de projets qui ont bénéficié d'un taux de subvention au titre de la DETR compris entre 25 % et 35 %. Cette fourchette correspond au souhait de l'Etat de s'assurer d'un niveau de soutien pertinent, évitant la dispersion comme la concentration excessive des subventions. Afin d'obtenir le pourcentage de projets bénéficiant d'un effet de levier optimisé, la DGCL a utilisé les données de l'application ORIP 2 et les remontées d'informations des préfetures.

En 2020, la proportion de projets subventionnés par la DETR ayant bénéficié d'un taux de subventionnement compris entre 25 % et 35 % est de 43,45 %. Ce chiffre est pour l'instant estimatif et ne sera connu avec exactitude qu'une fois que le retraitement de l'ensemble des projets engagés en 2020 aura été finalisé. Ainsi, la proportion de projets subventionnés par la DETR ayant bénéficié d'un taux de subventionnement compris entre 25 % et 35 % est susceptible d'évoluer.

Ce chiffre (provisoire) de 43,45% est en hausse, par rapport à l'année précédente (37,73% en 2019, 44,89 % en 2018, 49,92 % en 2017, 50,17 % en 2016 et 51,34 % en 2015), même s'il n'atteint pas encore le niveau cible (55%). Cette évolution traduit la volonté des préfets de département de concentrer leur soutien sur un nombre plus réduit de projets tout en subventionnant des projets de moins grande ampleur que ceux qui font l'objet du soutien de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), attribuée par les préfets de région. En outre, les préfets de département agissent, dans l'attribution de la DETR, dans le cadre des orientations définies par les commissions départementales composées de maires et de présidents d'EPCI éligibles à la DETR ainsi que de parlementaires (quatre au maximum). Ces commissions fixent les catégories d'opérations prioritaires, les taux de subvention minimaux et maximaux applicables à chacune de ces catégories et formulent un avis sur tous les projets de subvention supérieurs à 100 000 €.

L'**indicateur 1.2** porte sur le pourcentage de projets financés par la DETR et la DSIL concourant à la transition écologique. En 2020, 25,78 % des engagements notifiés au titre de la DETR et de la DSIL concourent à la transition écologique, valeur en légère hausse par rapport à 2019 (25,09 %). Ces projets portent sur la rénovation thermique des biens des collectivités, le développement des énergies renouvelables, le recyclage des déchets ou encore la mobilité.

Cet indicateur permet, notamment, de mesurer la réalisation de l'objectif de contribution de la DSIL à l'axe « accélération de la transition écologique » porté par le Grand Plan d'Investissement, en même temps que la participation de la DETR à la réalisation de cette orientation portée par le Gouvernement.

Concernant la DSIL, la part des projets fléchée vers les projets à caractère « écologique » est stable, passant de 45% à 44,4%, si l'on tient compte des crédits fléchés sur le Grand Plan d'Investissement « transport – mobilités » et « rénovation énergétique », des opérations inscrites dans la catégorie de recensement « environnement », « mobilité » et dans des contrats de ruralité comprenant un volet transition énergétique. Ce chiffre ne rend cependant pas compte de l'abondement de exceptionnel de DSIL de 950 M€ et votée dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire, dont l'une des thématiques prioritaires est la transition écologique. De nombreuses opérations ont donc pu être fléchées vers cette enveloppe, complémentaire à l'enveloppe de DSIL dite « classique » qui compte environ 47% de projets à caractère « écologique » (données provisoires).

Sur la DETR, la catégorie de recensement « environnement » donne une part de 15,57 %. Les données n'étant pas entièrement fiabilisées, ce chiffre est susceptible d'évoluer lorsque les résultats définitifs seront connus. Il s'agit toutefois d'une mesure relativement restrictive des projets concourant à la transition écologique, des projets contribuant à la transition écologique pouvant en effet être rattachés à plusieurs catégories de remontées des projets.

L'**indicateur 1.3** porte sur le délai séparant la décision de subvention de la fin de réalisation du projet subventionné au titre de la DETR. En 2020, il est de 16,94 mois contre 18,2 mois en 2019.

Au regard de la cible fixée à 24 mois et de la crise sanitaire survenue pendant l'exercice, résultant en un ralentissement de la progression des travaux, il s'agit d'un résultat satisfaisant, indiquant la capacité de l'État à sélectionner les projets d'investissement murs parmi ceux qui sont présentés et portés par les collectivités locales.

Quelques données départementales étant encore manquantes, la valeur de cet indicateur pourrait légèrement varier.

L'**indicateur 1.4** mesure l'effet de levier de la DSIL, qui correspond au rapport entre le coût total des opérations subventionnées et le montant total des subventions attribuées. En 2020, il s'élève à 4,42. Cela signifie que pour 1 € de subvention accordée par les préfets au titre de la DSIL, 4,42 € de projets ont été financés. Cette légère baisse par rapport à 2019 peut être liée au contexte sanitaire qui a ralenti l'investissement des collectivités en 2020. Cela peut également traduire une volonté des préfets de légèrement augmenter les taux de subvention accordés, dans une logique de relance de l'économie.

L'**indicateur 1.5** mesure l'effet de levier de la DPV, qui correspond au rapport entre le coût total des opérations subventionnées et le montant total des subventions attribuées. Il atteint 2,90 en 2020, ce qui s'approche donc de la cible établie lors du PAP 2020 pour ce nouvel indicateur, correspondant à la réalisation 2018. La légère baisse de l'effet de levier de la DPV peut être liée au contexte sanitaire qui ralentit les investissements. Cela peut également traduire une volonté des préfets de légèrement augmenter les taux de subvention accordés, dans une logique de relance de l'économie.

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes		1 829 279 990 1 669 414 727	1 829 279 990 1 669 414 727	1 829 279 990
02 – Dotation générale de décentralisation des communes	361	130 308 258 129 317 610	130 308 258 129 317 971	130 308 258
03 – Soutien aux projets des départements et des régions		211 855 969 319 203 567	211 855 969 319 203 567	211 855 969
04 – Dotation générale de décentralisation des départements		265 580 794 265 540 499	265 580 794 265 540 499	265 580 794
05 – Dotation générale de décentralisation des régions		913 730 621 913 683 638	913 730 621 913 683 638	913 730 621
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers		236 409 416 236 322 916	236 409 416 236 322 916	236 409 416
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques			0	0
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle		134 221 476	134 221 476	
			0	0
		571 139 738	571 139 738	
Total des AE prévues en LFI	0	3 587 165 048	3 587 165 048	3 587 165 048
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 260 963 026 (hors titre 2)	+1 260 963 026	
Total des AE ouvertes		4 848 128 074 (hors titre 2)	4 848 128 074	
Total des AE consommées	361	4 238 844 171	4 238 844 532	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes		1 615 426 803 1 499 366 934	1 615 426 803 1 499 366 934	1 615 426 803
02 – Dotation générale de décentralisation des communes	361	130 308 258 129 370 706	130 308 258 129 371 068	130 308 258
03 – Soutien aux projets des départements et des régions		105 133 282 226 619 438	105 133 282 226 619 438	105 133 282
04 – Dotation générale de décentralisation des départements		265 580 794 265 627 623	265 580 794 265 627 623	265 580 794
05 – Dotation générale de décentralisation des régions		913 730 621 913 683 638	913 730 621 913 683 638	913 730 621
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers		236 409 416 236 322 916	236 409 416 236 322 916	236 409 416
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques			0	0
		129 062 614	129 062 614	

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2020	Consommation 2020			
			9 491 324	0 9 491 324	0
Total des CP prévus en LFI	0	3 266 589 174		3 266 589 174	3 266 589 174
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+241 387 353 (hors titre 2)		+241 387 353	
Total des CP ouverts		3 507 976 527 (hors titre 2)		3 507 976 527	
Total des CP consommés	361	3 409 545 193		3 409 545 554	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2019	Consommation 2019		
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes	1 815 279 990 1 718 944 786		1 815 279 990 1 718 944 786	1 815 279 990 1 718 944 786
02 – Dotation générale de décentralisation des communes	130 308 258 130 005 732		130 308 258 130 005 732	130 308 258 130 005 732
03 – Soutien aux projets des départements et des régions	295 855 969 384 101 996		295 855 969 384 101 996	295 855 969 384 101 996
04 – Dotation générale de décentralisation des départements	265 660 774 261 907 085		265 660 774 261 907 085	265 660 774 261 907 085
05 – Dotation générale de décentralisation des régions	913 730 621 917 779 932		913 730 621 917 779 932	913 730 621 917 779 932
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers	236 367 024 236 536 986		236 367 024 236 536 986	236 367 024 236 536 986
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques			0	0
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle			0	0
Total des AE prévues en LFI	3 657 202 636		3 657 202 636	3 657 202 636
Total des AE consommées	3 649 276 517			3 649 276 517

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2019	Consommation 2019		
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes	1 470 798 687 1 423 588 786		1 470 798 687 1 423 588 786	1 470 798 687 1 423 588 786
02 – Dotation générale de décentralisation des communes	130 308 258 129 972 214		130 308 258 129 972 214	130 308 258 129 972 214

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 119

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i>		
	<i>Consommation 2019</i>		
03 – Soutien aux projets des départements et des régions	149 177 834 236 120 854	149 177 834	149 177 834 236 120 854
04 – Dotation générale de décentralisation des départements	265 660 774 261 819 961	265 660 774	265 660 774 261 819 961
05 – Dotation générale de décentralisation des régions	913 730 621 917 779 932	913 730 621	913 730 621 917 779 932
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers	236 367 024 236 536 986	236 367 024	236 367 024 236 536 986
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques		0	0 0
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle		0	0 0
Total des CP prévus en LFI	3 166 043 198	3 166 043 198	3 166 043 198
Total des CP consommés	3 205 818 733		3 205 818 733

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	0	361	0	0	361
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	0	361	0	0	361
Titre 6 – Dépenses d'intervention	3 649 276 517	3 587 165 048	4 238 844 171	3 205 818 733	3 266 589 174	3 409 545 193
Transferts aux ménages	0	0	240 000	0	0	0
Transferts aux entreprises	3 727 250	0	18 579 790	2 578 148	0	2 426 827
Transferts aux collectivités territoriales	3 642 232 539	3 587 165 048	4 195 704 310	3 198 289 300	3 266 589 174	3 389 053 481
Transferts aux autres collectivités	3 316 727	0	24 320 070	4 951 285	0	18 064 885
Total hors FdC et AdP		3 587 165 048			3 266 589 174	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 260 963 026			+241 387 353	
Total*	3 649 276 517	4 848 128 074	4 238 844 532	3 205 818 733	3 507 976 527	3 409 545 554

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/03/2020		963 026		1 387 353				
Total		963 026		1 387 353				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020		1 000 000 000						
30/11/2020		260 000 000		240 000 000				
Total		1 260 000 000		240 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 260 963 026		241 387 353				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes		1 829 279 990 1 669 414 727	1 829 279 990 1 669 414 727		1 615 426 803 1 499 366 934	1 615 426 803 1 499 366 934
02 – Dotation générale de décentralisation des communes		130 308 258 129 317 971	130 308 258 129 317 971		130 308 258 129 371 068	130 308 258 129 371 068
03 – Soutien aux projets des départements et des régions		211 855 969 319 203 567	211 855 969 319 203 567		105 133 282 226 619 438	105 133 282 226 619 438
04 – Dotation générale de décentralisation des départements		265 580 794 265 540 499	265 580 794 265 540 499		265 580 794 265 627 623	265 580 794 265 627 623
05 – Dotation générale de décentralisation des régions		913 730 621 913 683 638	913 730 621 913 683 638		913 730 621 913 683 638	913 730 621 913 683 638
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers		236 409 416 236 322 916	236 409 416 236 322 916		236 409 416 236 322 916	236 409 416 236 322 916
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques			0 134 221 476			0 129 062 614
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle			0 571 139 738			0 9 491 324
Total des crédits prévus en LFI *	0	3 587 165 048	3 587 165 048	0	3 266 589 174	3 266 589 174
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 260 963 026	+1 260 963 026		+241 387 353	+241 387 353
Total des crédits ouverts	0	4 848 128 074	4 848 128 074	0	3 507 976 527	3 507 976 527
Total des crédits consommés	0	4 238 844 532	4 238 844 532	0	3 409 545 554	3 409 545 554
Crédits ouverts - crédits consommés		+609 283 542	+609 283 542		+98 430 973	+98 430 973

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	3 578 890 525	3 578 890 525	0	3 258 314 651	3 258 314 651
Amendements	0	+8 274 523	+8 274 523	0	+8 274 523	+8 274 523
LFI	0	3 587 165 048	3 587 165 048	0	3 266 589 174	3 266 589 174

La dotation « Natura 2000 », créée en LFI 2019, s'est transformée en LFI 2020 en « **dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité** ». L'amendement n°II-696, adopté par le Sénat en première lecture, abonde de **5 M€ supplémentaires** cette dotation. Son montant total atteint donc, pour 2020, 10 M€ en AE = CP.

L'amendement n°II-757, adopté en première lecture au Sénat, a créé la **dotation « protection fonctionnelle »** pour un montant de **3M€ en AE = CP**. Cette dotation assure, pour les communes de moins de 3 500 habitants et selon un barème fixé par décret, la compensation de l'obligation de souscrire une assurance destinée à couvrir les coûts engendrés par l'octroi de la protection fonctionnelle, prévue par la loi « engagement et proximité ».

L'amendement n°1182, adopté en seconde lecture à l'Assemblée nationale, intègre *via* la **dotation générale de décentralisation des départements** un ajustement de la compensation, de nature pérenne, à hauteur de **149 355 € en AE = CP**. Cet amendement a également permis d'intégrer une majoration pérenne de la compensation relative aux ports maritimes (**DGD concours particuliers**) à hauteur de **+125 168 € en AE = CP**.

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Les évolutions prévues par la LFI 2020 sont les suivantes :

- La modification de la sous-action **0119-01-12 « Dotation Natura 2000 »** de l'action n° 1 des dotations de soutien au bloc communal qui devient la « **Dotation Biodiversité** » ;
- La création d'une sousaction **011901-13 « Dotation protection fonctionnelle »** sur l'action n° 1 des dotations de soutien au bloc communal.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

L'Etat a consacré en **loi de finances pour 2020** une enveloppe globale de 3 587 M€ d'autorisations d'engagement (AE) et 3 267 M€ de crédits de paiement (CP) aux collectivités territoriales et à leurs groupements dans le cadre du programme 119.

Ces **crédits ont été complétés** :

1/ Par l'arrêté du 25 mars 2020 portant report de crédits, à hauteur de 963 026 € en AE et 1 387 353 € en CP.

Ces reports correspondent :

- Au report de crédits non consommés sur des dotations légalement dues et gérées en AE = CP :

Concernant le BOP n°1 :

- En CP, il s'agit des crédits non consommés en raison de difficultés de traitement au niveau des plateformes à hauteur de 125 740 € sur la dotation titres sécurisés, de 68 142 € sur la dotation Natura 2000, de 2 235,66 € pour les indemnités régisseurs police municipale, ainsi que 275 029€ non consommés sur la fraction « péréquation » de la DSID en Loire Atlantique.
- En AE, 2 026,76 € correspondant à des crédits délégués mais non consommés au niveau local sur les indemnités régisseurs police municipale.

Concernant le BOP n°2 :

- 294 345 € en AE et 349 306 € en CP au titre de la DGD concours particuliers documents d'urbanisme avec notamment : 73 505 € (AE=CP) pour le Nord, 64 572 € (AE=CP) pour le Rhône, 91 143 € (AE=CP) pour la Vienne, 59 728 € en AE et 79 690 € en CP pour la Guyane, 35 000 € en CP pour la Seine-et-Marne. Le reliquat correspond à de plus petites sommes sur d'autres départements. Cette demande de report a été motivée, pour les départements concernés, par des retards pris dans le cadre de l'élaboration des schémas de cohérence territoriaux (SCOT) et des schémas d'aménagement régionaux (SAR) en 2019.
- 87 124 € en CP sur la DGD des départements, ciblée sur la Charente Maritime notamment du fait de la publication tardive du décret de transfert en gestion 2019 (JO du 6 décembre).

- Aux crédits d'investissement du BOP n°1 délégués aux préfetures mais qui n'ont pas pu être consommés en raison de contingences liées au traitement des dossiers par les plateformes Chorus au niveau local, notamment lors de la toute fin de gestion. Cela représente :
 - 666 654,49€ en AE dont 390 782,26€ portent sur la DSIL et 275 872,23€ sur la DETR ;
 - 378 255,66 € en CP, qui étaient restés disponibles d'une part sur les UO départementales (DETR et DPV) et régionales (DSIL et fraction « projets » de la DSID) ;
 - Une fois prises en compte ces demandes de reports, le solde disponible sur le programme 119 (hors crédits mis en réserve et non libérés) s'élevait à 101 503,91€ en CP. Ces crédits ont été demandés en report afin de contribuer à couvrir le report de charge du paiement dotations d'investissement de 2019 vers 2020.

Les montants correspondant aux crédits mis en réserve mais non dégelés n'ont pas fait l'objet d'une demande de reports.

2/ Par les ouvertures en lois de finances rectificatives pour 2020 pour un total de 1,26 Md€ en AE et 240 M€ en CP :

- **1 milliard d'euros en AE ont été ouverts, à titre exceptionnel, sur la DSIL par la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 (LFR III)** afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements. Les crédits ont été répartis selon les mêmes critères que ceux de l'enveloppe de DSIL dite « classique », définie par la LFI 2020. Une instruction ministérielle du 30 juillet 2020 a fixé les conditions d'emploi de cet abondement exceptionnel.
- **200 millions d'euros en AE = CP ont été ouverts par la loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 (LFR IV)** pour le fonds de stabilisation des départements. Conformément à l'accord signé avec les départements, 115 M€ ont été délégués en AE = CP. Les 85 M€ restants ont été obtenus en reports sur 2021 (arrêté du 16 février 2021 portant report de crédits) et alimenteront un fonds dont le montant total atteindra 200 M€.
- La **LFR IV a également ouvert 60 M€ en AE et 40 M€ en CP pour le remboursement par l'Etat de l'achat de masques** par les collectivités territoriales.

Au total, les crédits ouverts sur le programme 119 se sont élevés à 4 848 M€ en AE et 3 508 M€ en CP (incluant le dégel intégral de la réserve de précaution, cf. section suivante).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	135 486 602	135 486 602	0	125 500 448	125 500 448
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-60 000 000	-60 000 000	0	-60 000 000	-60 000 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	75 486 602	75 486 602	0	65 500 448	65 500 448

En 2020, la **réserve de précaution** initiale sur le programme 119 s'élevait à 135,5 M€ en AE et 125,5 M€ en CP. Elle a été calculée sur le fondement d'un taux de 4 %, contre 3 % en 2019, appliqué sur une assiette excluant les crédits de la DSIL fléchés vers le « Grand Plan d'Investissement » (GPI), conformément à la circulaire du Premier ministre du 3 janvier 2018.

- En AE, une répartition entre les deux BOP proportionnelle au poids de chacun dans le programme hors crédits GPI : 73,6 M€ pour le BOP n°1 et 61,8 M€ pour le BOP n°2. Le niveau de gel de la DETR est le même qu'en 2019 (32,2 M€). La DSIL (hors crédits GPI) et la DPV portent chacune une fraction du gel en fonction de leur volume au sein du BOP (respectivement 15,8 M€ et 6,4 M€). La part projets de la DSID supporte le reste du gel devant être imputé sur le BOP

1 (19,3 M€). Dans le BOP n° 2, c'est la DGD la plus volumineuse, déjà habituellement versée après dégel annuel en fin d'exercice, qui porte l'intégralité du gel (soit 61,8 M€) : la DGD communale « SCHS » (90,6 M€ ouverts en LFI).

- En CP, une répartition entre les deux BOP également proportionnelle à leurs poids respectif dans le programme (hors crédits GPI) : 63,7 M€ pour le BOP n°1 et 61,8 M€ pour le BOP n°2, sur la DGD communale « SCHS ». Les quatre dotations d'investissement du BOP n°1 portent chacune une fraction du gel en fonction de leur volume respectif (hors crédits GPI pour la DSIL) : 38,8 M€ sur la DETR, 17,1 M€ sur la DSIL, 5,3 M€ sur la DPV et 2,4 M€ sur la DSID.

Un **premier tamponné de dégel, daté du 11 mai 2020**, a modifié la réserve de précaution en libérant 60 M€ en AE=CP pour le remboursement des achats de masques réalisés par les collectivités territoriales dans le cadre de la crise sanitaire.

Un **deuxième tamponné de dégel, daté du 16 novembre 2020**, a permis la libération totale de la réserve de précaution. Ces crédits ont permis d'assurer le paiement de la DGD SCHS et le reliquat, couplé à des ouvertures de crédits en LFR IV, de procéder à la poursuite du remboursement des masques achetés par les collectivités. Ce dégel ainsi que l'ouverture de crédits ont été tardifs.

Les **mouvements de fongibilité interne** au cours de 2020 sont intervenus de la façon suivante :

Les reliquats en AE des indemnités régisseurs police municipale (IRPM) représentant 294 715 € et de la dotation forfaitaire – titres sécurisés (DTS) pour 1 049 560 €, ont été utilisés pour compléter les ouvertures et dégels consacrés au remboursement partiel des masques aux collectivités, soit 1,34 M€ au total. En CP, en plus des reliquats IRPM et DTS, environ 30 M€ des CP des dotations d'investissement ont été utilisés pour le remboursement partiel des masques aux collectivités, correspondant à la différence entre les AE disponibles pour les masques et le montant de CP, puisque le remboursement des masques s'effectue en AE = CP.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins des préfectures en CP sur les dotations d'investissement, les crédits restant disponibles au titre de celles-ci ont fait l'objet d'importants mouvements de fongibilité en toute fin de gestion. A ce titre, notamment, aucun CP n'étant prévu par la LFR III au titre de la part exceptionnelle de DSIL, les avances versées aux collectivités ont été financées par fongibilité avec les crédits prévus au titre de la DSIL dite « classique ».

Aucun mouvement de fongibilité n'a été effectué entre les BOP.

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 4 848 128 074	CP ouverts en 2020 * (P1) 3 507 976 527
AE engagées en 2020 (E2) 4 238 844 532	CP consommés en 2020 (P2) 3 409 545 554
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 1 336 870 741
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 609 283 542	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 2 072 674 813

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 4 155 805 380				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 4 155 805 380	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 1 336 870 741	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 2 818 934 640
AE engagées en 2020 (E2) 4 238 844 532	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 2 072 674 813	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 2 166 169 718
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 4 985 104 358
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 1 692 685 405
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 3 292 418 953

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les dispositifs concernés par les restes à payer au 31 décembre 2020 sont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la part projets de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) ainsi que la DSIL exceptionnelle créée en cours de gestion 2020. Les AE engagées au titre de ces dotations pluriannuelles d'investissement génèrent des CP sur plusieurs années.

La DETR (issue de la fusion en LFI 2011 de la DGE des communes et de la DDR) correspond à des subventions attribuées aux communes et à leurs groupements sur la base des projets qu'ils présentent. Ces dispositifs sont exécutés de façon différenciée entre les AE et les CP, ces derniers étant mandatés au fur et à mesure de l'avancée des projets sur le terrain. La DPV (créée par la LFI 2009 et renommée en LFI 2015), la DSIL (créée par la LFI 2016), la DSIL exceptionnelle ainsi que la part projets de la DSID (créée par la loi de finances initiale pour 2019 en remplacement de l'ancienne dotation globale d'équipement) sont également exécutées en AE et en CP de façon différenciée selon le rythme des projets subventionnés.

Pour la DETR, la DPV, la DSIL et la DSID, la ventilation de la consommation des CP 2020 est effectuée selon le millésime d'AE. La détermination des besoins de CP en 2021 destinés à solder les AE engagées en 2020 et antérieurement ont été actualisées à partir de Chorus et des bilans transmis par les préfetures *via* l'outil de remontée d'information des préfetures (ORIP).

L'ensemble des autres sous-actions du programme 119 existantes en loi de finances pour 2020 font l'objet d'une délégation en AE = CP. Les crédits non consommés sur ces dotations dues ont été obtenus en reports de 2020 sur 2021. Ils sont intégrés aux restes à payer.

Ces crédits de paiements n'ont pas été consommés en raison de difficultés de traitement au niveau local à hauteur de : 8 489,87 € pour les indemnités régisseurs police municipale de cinq départements, 254 258 € pour la part péréquation de la DSID de trois collectivités, 5 932 139,59 € pour des crédits dédiés au remboursement de l'achat de masques. 6 397 994,38 € n'ont pas pu être consommés en raison de contingences liées au traitement des dossiers par les plateformes Chorus au niveau local ou aux crédits restés sans emploi pour diverses raisons matérielles, ils seront aussi utilisés pour le remboursement de l'achat des masques. Concernant le BOP n°2, 1 283 498,96 € concernent la DGD documents d'urbanisme à cause du report des procédures d'élaboration ou modification des documents d'urbanisme sur l'exercice 2021 en raison du report des élections municipales et du contexte sanitaire. 30 490 € pour la DGD domaine public fluvial à cause d'un problème technique pour un département.

Les engagements non couverts par des paiements à la fin de l'année 2020 s'élèvent à 4 985,1 M€. L'augmentation par rapport au 31 décembre 2019 de 829,3 M€ est logique : elle s'explique notamment par l'ouverture en gestion de crédits pour la DSIL exceptionnelle et les masques ainsi que par l'augmentation ces dernières années des crédits ouverts et engagés au titre des dotations d'investissement classiques.

La DPV est passée de 100 M€ en 2014-2016 à 150 M€ en 2017, 2018, 2019 et 2020, la DETR de 815 M€ en 2015-2016 à 966 M€ en 2017 puis 1 017 M€ en 2018 et 1 046 M€ en 2019 et 2020, la DSIL de 546 M€ en 2017 à 570 M€ en 2019 et 2020. Le remplacement de la DGE par la DSID en 2019 génère aussi de nouveaux restes à payer. La DGE était gérée en AE=CP, la totalité des AE engagées en année N était donc couverte par des CP sur le même exercice. La DSID comporte en revanche une part « projets », qui représente 77% de l'enveloppe et qui entraîne des décaissements pluriannuels. La mise en place de la DSIL exceptionnelle va également générer de nouveaux restes à payer.

Les estimations des CP 2021 sur les engagements non couverts au 31 décembre 2020 (1 692,7 M€, soit +262,1 M€ par rapport à 2019) sont aussi influencées par ces récentes augmentations d'AE concernant les dotations d'investissement pluriannuelles du programme 119.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes		1 829 279 990 1 669 414 727	1 829 279 990 1 669 414 727		1 615 426 803 1 499 366 934	1 615 426 803 1 499 366 934

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 829 279 990	1 669 414 727	1 615 426 803	1 499 366 934
Transferts aux entreprises		8 328 900		661 799
Transferts aux collectivités territoriales	1 829 279 990	1 659 797 091	1 615 426 803	1 497 138 314
Transferts aux autres collectivités		1 288 736		1 566 821
Total	1 829 279 990	1 669 414 727	1 615 426 803	1 499 366 934

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	200 000 000	200 000 000	0	196 745 751	196 745 751
Crédits de paiement	0	129 077 972	129 077 972	0	124 358 331	124 358 331

Au titre de l'action n°1 « soutien aux projets des communes et groupements de communes » du programme 119, 1 829 M€ d'AE et 1 615 M€ de CP ont été inscrits en LFI pour 2020. Les montants exécutés s'élèvent à 1 763 M€ en AE et 1 499 M€ en CP.

En ce qui concerne les AE, un certain nombre de minoration d'engagements juridiques des exercices antérieurs ont été opérés. Il s'élèvent à 93 M€ et s'expliquent, par exemple, par l'abandon ou la diminution du coût final de certains projets, ou leur abandon. Ces minoration expliquent que la consommation apparaissent à un niveau de 1 669 M€ en AE, le niveau réel étant de 1 763 M€. . Ces crédits sont répartis entre les différentes sous-actions :

1. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

En LFI 2020, 1,046 Md€ d'AE et 901 M€ de CP ont été ouverts, parmi lesquels 32,2 M€ d'AE et 39 M€ de CP ont été placés en réserve de précaution initiale. Au 31 décembre 2020, la quasi-totalité des AE disponibles ont été engagées pour un montant de 1 013Md€, soit un taux d'engagement de 99,92 %, et la totalité des CP disponibles ont été consommés à hauteur de 882 M€, soit un montant supérieur à celui qui était disponible en début de gestion après application de la réserve de précaution. Afin de couvrir les besoins des territoires, de la fongibilité interne a été effectuée (à hauteur de 19 M€ en CP vers la DETR). L'exécution 2020 des CP de la DETR est en augmentation par rapport à 2019 et 2018 (+65,9 M€ par rapport à 2019 et +89,60 M€ par rapport à 2018). Il en sera tenu compte lors de l'actualisation des échéanciers de décaissement de CP.

2. Dotation politique de la ville (DPV)

En 2020, 7 M€ d'AE et 5,3 M€ de CP ont été placés en réserve de précaution initiale sur 150 M€ d'AE et 123,9 M€ de CP ouverts en LFI. La DPV n'a pas bénéficié en 2020 d'un dégel de fin d'année de ses AE, ce qui a entraîné une consommation de crédits en baisse par rapport aux années précédentes.

Au 31 décembre 2020, la quasi-totalité des AE ont été engagées : 143,6 M€, soit 99,9 % des crédits disponibles. En CP, la consommation s'est établie à 109,6 M€ contre 120,1 M€ en 2020, année de forte consommation (102,9 M€ de consommés en 2018 et 83,2 M€ en 2017), ce qui représente la quasi-totalité des crédits délégués et 95 % des crédits disponibles en début de gestion.

3. Dotation de soutien à l'investissement local des communes et de leurs groupements (DSIL) hors abondement exceptionnel

570 M€ d'AE ont été ouverts en LFI 2020 et 26,7 M€ d'AE ont été gelés. Au 31 décembre 2020, la totalité des AE ont été engagées.

En CP, afin de tenir compte de la phase ascendante de consommation des crédits de paiement, 23,3 M€ supplémentaires ont été ouverts en LFI 2020 (soit 526,8 M€ de CP au total) par rapport à la LFI 2019. 445,5 M€ de CP ont été consommés en 2020. La consommation est plus élevée qu'en 2019 (+10,2 M€) malgré les contraintes liées à la crise sanitaire.

Le reliquat de CP de DSIL disponible (64 M€) a été fongibilisé au sein du BOP n°1 en fin de gestion et mis à disposition des préfetures pour les autres dotations d'investissement (notamment la DETR à hauteur de 18,5 M€, la DSID à hauteur de 8,9 M€) et pour répondre aux besoins liés à la crise sanitaire (DSIL exceptionnelle à hauteur de 9,5 M€, ligne dédiée au remboursement des masques à hauteur de 30 M€).

Par ailleurs, comme l'an passé, la DSIL a fait partie en 2020 des vecteurs retenus pour porter les crédits du « Grand Plan d'Investissement » (GPI), sur la base de catégories d'opérations qui rejoignent les priorités de la DSIL et qui portent sur la transition écologique (transports publics durables et rénovation thermique des bâtiments publics des collectivités locales), pour un objectif de 200 M€ en AE, soit 33 % des AE de la DSIL. Des CP (estimés à 129,1 M€ en début de gestion) sont également nécessaires pour couvrir les besoins des opérations 2018, 2019 et 2020. Le bilan 2019 de la DSIL, consolidé en cours d'année 2020, contient des informations sur la contribution de la DSIL au GPI. Il est publié sur le site du MCTRCT à l'adresse suivante : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dotations-investissement-consultez-la-carte-des-projets-soutenus-partout-en-france-en-2019>. Les remontées d'informations relatives à l'année 2020 permettront, au cours de l'année 2021, de réaliser ce même type de bilan. S'agissant des chiffres 2020, les données indiquées *supra* sont incomplètes en ce qu'elles ne reflètent pas la contribution de la DSIL exceptionnelle (qui ne fait pas partie de l'action 1) à l'atteinte de ces objectifs. Pour une vision plus complète sur la contribution du programme 119 cf. le bilan de la mission.

4. Les dotations particulières du BOP n° 1 et de l'action n°1 en AE = CP

Cinq dotations font partie des « dotations particulières ». Ces dotations dites « de compensation » sont exonérées de gel car leur montant est calibré au plus juste en loi de finances initiale et elles sont dues aux collectivités au titre de la loi. 63,3 M€ ont été ouverts en AE = CP en LFI 2020.

Pour rappel, deux nouvelles dotations de compensation ont été créées en LFI 2020 :

La dotation « Natura 2000 », créée en LFI 2019, est devenue la « dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité ». Elle a été abondée de 5 M€ supplémentaires, soit 10 M€ au total en AE = CP. Le Gouvernement s'est en effet engagé à accompagner les communes qui font face à des charges résultant de leur appartenance à une zone protégée, au titre du dispositif « Natura 2000 » ou des parcs nationaux ou marins. La totalité des AE et des CP ont été engagés au cours de l'exercice.

La dotation « protection fonctionnelle », créée en LFI 2020 pour un montant de 3M€ en AE = CP. Cette dotation assure, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la compensation de l'obligation de souscrire une assurance destinée à couvrir les coûts engendrés par l'octroi de la protection fonctionnelle, selon un barème fixé par décret. Cette mesure, issue de la loi « engagement et proximité », permet de sécuriser les élus locaux dans l'exercice de leur mandat. La totalité des AE et des CP ont également été engagés au cours de l'exercice.

Concernant les autres dotations de compensation :

Les 4 M€ ouverts au titre de la dotation communale d'insularité créée en 2017 ont été consommés en intégralité en 2020.

La dotation forfaitaire relative à la délivrance des titres sécurisés (DTS) , qui a pour objet l'accompagnement des communes qui ont sollicité l'installation de stations de recueil des demandes de passeports biométriques et de cartes nationales d'identité, a été augmentée de 6M€ en LFI 2020 afin de couvrir le coût du déploiement de nouvelles stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité dans les communes. Au 31 décembre 2020, 44,7 M€ en AE = CP ont été engagés en faveur de 2 318 communes (+ 27 par rapport à 2019), bénéficiaires de la dotation pour le déploiement de 4 066 stations (+ 43). L'exécution de la DTS est donc à nouveau en hausse en 2020, de 1,6 M€. Le reliquat de 1M€ a permis d'abonder la ligne dédiée au remboursement partiel des masques.

Sur les 0,5 M€ ouverts en LFI 2020 pour les indemnités de régie de police municipale (IRPM), 0,207 M€ ont été délégués aux préfetures et la consommation a été de 0,2 M€. Cinq départements n'ont pas engagé leurs crédits pour un reliquat total de 7 511 € qui ont été obtenus en reports 2020 sur 2021. Les crédits non délégués ont permis d'abonder la ligne portant le remboursement de l'achat de masques.

ACTION

02 – Dotation générale de décentralisation des communes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Dotation générale de décentralisation des communes		130 308 258	130 308 258		130 308 258	130 308 258
		129 317 971	129 317 971		129 371 068	129 371 068

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		361		361
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		361		361
Titre 6 : Dépenses d'intervention	130 308 258	129 317 610	130 308 258	129 370 706
Transferts aux collectivités territoriales	130 308 258	129 272 610	130 308 258	129 325 706
Transferts aux autres collectivités		45 000		45 000
Total	130 308 258	129 317 971	130 308 258	129 371 068

L'action n° 2 regroupe les crédits de la DGD versée au bloc communal. Elle est affectée :

- au concours particulier relatif à l'élaboration des documents d'urbanisme (23,3 M€) ;
- au concours particulier relatif au financement des services communaux d'hygiène et de santé (« SCHS ») (90,6 M€) ;
- au concours particulier pour l'entretien de la voirie nationale de Paris (15,4 M€) ;
- au concours particulier relatif au financement du transfert des monuments historiques (0,6 M€) ;
- au concours particulier pour le financement du transfert de compétences prévu à l'article L. 631-7-1 du CCH (0,5 M€).

La réserve de précaution incluant le BOP n°2 des DGD dans son périmètre, le concours « SCHS » a été gelé à hauteur de 61,8 M€ en AE = CP. Le dégel du 16 novembre dernier a permis de payer l'intégralité de cette dotation. 100 % des AE et des CP ont été consommés en 2020, soit 90,6 M€.

S'agissant des autres sous-actions de l'action n° 2, la quasi-totalité des crédits ouverts en 2020 a été consommée au 31 décembre 2020. Toutefois, 1,3 M€ en AE et en CP du concours « documents d'urbanisme » sont restés sans emploi en 2020 en raison du report de procédures d'élaboration de documents d'urbanisme sur 2021 du fait du retard des élections municipales et du contexte sanitaire. Ils ont été obtenus en report sur l'exercice 2021.

ACTION

03 – Soutien aux projets des départements et des régions

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Soutien aux projets des départements et des régions		211 855 969	211 855 969	105 133 282	105 133 282	105 133 282
		319 203 567	319 203 567	226 619 438	226 619 438	226 619 438

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	211 855 969	319 203 567	105 133 282	226 619 438
Transferts aux collectivités territoriales	211 855 969	319 203 567	105 133 282	226 075 669
Transferts aux autres collectivités				543 770
Total	211 855 969	319 203 567	105 133 282	226 619 438

L'action n°3 est composée de la **dotation de soutien à l'investissement des départements** (DSID) et du fonds de stabilisation des départements.

En 2020, l'architecture de la DSID en deux parts (part « projets » et part « péréquation ») a été maintenue. La LFI 2020 a ouvert 212 M€ en AE et 105,1 M€ en CP dont 48,7 M€ en AE = CP pour la part péréquation de la DSID. Ces crédits ont été engagés en quasi-totalité au 31 décembre 2020, à l'exception des crédits pour trois collectivités qui ont été obtenus en reports sur 2021.

Diminués de la réserve de précaution, les crédits disponibles pour la part projets étaient de 155,5 M€ en AE et 54 M€ en CP. Au 31 décembre 2020, la quasi-totalité des AE a été engagée. La consommation des CP a été très dynamique puisque 63 M€ de CP ont été consommés, soit 8,9 M€ de plus que les CP ouverts en LFI après application de la réserve et 51 M€ de plus que la consommation 2019. Les SGAR comme la DGCL ont pratiqué de la fongibilité avec les CP de la DSIL afin de répondre aux besoins exprimés par les territoires en fin d'exercice.

Le **fonds de stabilisation des départements** est un dispositif de péréquation verticale de soutien aux départements de métropole et d'outre-mer connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH). L'article 261 de la loi de finances initiale pour 2019, tel que modifié par la loi de finances pour 2020, prévoyait une enveloppe de 115 M€ pour le fonds de stabilisation des départements sur l'exercice 2020. La loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 (LFR IV) a ouvert 200 millions d'euros en AE = CP pour le fonds de stabilisation des départements. Conformément à l'accord de méthode du 14 décembre 2020 entre l'Etat et les départements, 115 M€ ont été délégués en AE = CP et consommés et les 85 M€ restants ont été demandés en reports sur 2021 (le montant du fonds de stabilisation atteindra 200 M€ en 2021).

ACTION

04 – Dotation générale de décentralisation des départements

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Dotation générale de décentralisation des départements		265 580 794	265 580 794		265 580 794	265 580 794
		265 540 499	265 540 499		265 627 623	265 627 623

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	265 580 794	265 540 499	265 580 794	265 627 623
Transferts aux collectivités territoriales	265 580 794	265 540 499	265 580 794	265 627 623
Total	265 580 794	265 540 499	265 580 794	265 627 623

L'action n° 4 du programme 119 regroupe les crédits affectés en 2020 à la dotation générale de décentralisation (DGD) de droit commun des départements (264,1 M€) et à la dotation générale de décentralisation fluviale compensant les charges du transport scolaire fluvial de personnes en Guyane (1,47 M€).

La consommation des crédits de ces DGD a été intégrale en AE et en CP.

ACTION

05 – Dotation générale de décentralisation des régions

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Dotation générale de décentralisation des régions		913 730 621 913 683 638	913 730 621 913 683 638		913 730 621 913 683 638	913 730 621 913 683 638

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	913 730 621	913 683 638	913 730 621	913 683 638
Transferts aux collectivités territoriales	913 730 621	913 683 638	913 730 621	913 683 638
Total	913 730 621	913 683 638	913 730 621	913 683 638

L'action n° 5 regroupe les crédits affectés :

- à la dotation générale de décentralisation (DGD) de droit commun attribuée aux régions, qui assure la compensation financière des transferts de compétences (598,6 M€) ;
- à la DGD attribuée à la collectivité de Corse en application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse (187,0 M€) ;

- à la DGD attribuée au syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) en application de la loi du 13 août 2004 (128,1 M€).

La consommation des crédits de la DGD des régions a été de 100 % en AE = CP.

ACTION

06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE						

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	236 409 416	236 322 916	236 409 416	236 322 916
Transferts aux entreprises		1 708 251		1 708 251
Transferts aux collectivités territoriales	236 409 416	218 733 480	236 409 416	218 733 480
Transferts aux autres collectivités		15 881 185		15 881 185
Total	236 409 416	236 322 916	236 409 416	236 322 916

La DGD concours particuliers comprend :

- les concours organisation et financement transports urbains (87,9 M€) ;
- les concours aux ports maritimes (53,3 M€) ;
- les concours aux bibliothèques municipales et départementales de prêt (88,4 M€) ;
- la DGD aérodromes (4,1 M€) ;
- la DGD domaine public fluvial (2,7 M€).

Les crédits en AE = CP ont été consommés en quasi-totalité au 31 décembre 2020 pour les DGD concours particuliers. Les crédits concernant la DGD « domaine public fluvial » non consommés en 2020 pour des raisons techniques, soit 30 490€ en AE = CP, ont été obtenus en report sur 2021.

ACTION

08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques		134 221 476	134 221 476		129 062 614	129 062 614
			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		134 221 476		129 062 614
Transferts aux entreprises		49 920		49 920
Transferts aux collectivités territoriales		134 125 937		128 984 585
Transferts aux autres collectivités		45 620		28 110
Total		134 221 476		129 062 614

Dans la perspective du premier déconfinement du 11 mai dernier, une mesure de soutien inédite prenant la forme d'un remboursement à hauteur de 50% des achats de masques effectués par les collectivités, dans la limite d'un prix de référence, a été annoncée par le Premier ministre. Une instruction du 6 mai 2020 a précisé les conditions de mise en œuvre de cette annonce : les achats de masques effectués par les collectivités à destination de leur population générale entre le 13 avril et le 1er juin 2020 ont ainsi été éligibles à ce concours exceptionnel.

Un **premier tamponné de dégel, daté du 11 mai 2020, a modifié la réserve de précaution en libérant 60 M€ en AE=CP pour le remboursement des achats de masques** réalisés par les collectivités territoriales dans le cadre de la crise sanitaire. Ces crédits se sont révélés insuffisants pour répondre aux demandes de remboursement des collectivités au cours de l'été.

Les reliquats en AE des indemnités régisseurs police municipale (IRPM) représentant 294 715 € et de la dotation forfaitaire – titres sécurisés (DTS) pour 1 049 560 €, ont été utilisés pour les masques, soit **1,34 M€ au total**. En CP, en plus des reliquats IRPM et DTS, **environ 30 M€ des CP des dotations d'investissement ont été utilisés pour le remboursement des masques aux collectivités**. Ces 30 M€ correspondent à la différence entre les AE disponibles pour les masques (dégels et ouvertures) et le montant de CP disponible (également par dégel et ouverture), puisque le remboursement des masques s'effectue en AE = CP.

La **LFR IV a ouvert 60 M€ en AE supplémentaires et 40 M€ en CP** pour le remboursement par l'Etat de l'achat de masques par les collectivités territoriales et un **deuxième tamponné de dégel, daté du 16 novembre 2020**, a permis la libération totale de la réserve de précaution. Ces crédits ont permis de d'assurer le paiement de la DGD SCHS et le reliquat, couplé aux ouvertures de crédits en LFR IV, de procéder au remboursement des masques achetés par les collectivités.

Au 31 décembre 2020, **134,4 M€ ont été délégués en AE = CP**, 134,2 M€ en AE ont été engagées et 129,1 M€ en CP. Le dégel ainsi que l'ouverture de crédits ont été tardifs. Le remboursement des masques impliquant de nombreuses opérations à effectuer dans des délais contraints, plusieurs erreurs ont été relevées et ont engendré des reports de charges sur 2021. Le montant de crédits non engagé et non consommé a été intégralement obtenu en reports.

ACTION

09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle		571 139 738	571 139 738		9 491 324	9 491 324
			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		571 139 738		9 491 324
Transferts aux ménages		240 000		
Transferts aux entreprises		8 492 719		6 857
Transferts aux collectivités territoriales		555 347 490		9 484 466
Transferts aux autres collectivités		7 059 530		
Total		571 139 738		9 491 324

1 000 millions d'euros en AE de DSIL ont, à titre exceptionnel, été ouverts en LFR III afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements sur les exercices 2020-2021. Les crédits ont été répartis selon les mêmes critères que ceux de l'enveloppe de DSIL dite « classique », définie par la LFI 2020. Une instruction du 30 juillet 2020 de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a précisé les conditions d'emploi de ces crédits.

Afin de tenir compte du caractère pluriannuel de ces crédits, une première délégation correspondant à 40% des AE ouvertes pour 2020-2021 a été effectuée le 10 août dernier. Des délégations complémentaires de crédits ont été réalisées sur demande des préfetures, lorsque le nombre de projets présentés le justifiait. **Au 31 décembre 2020, 577,7 M€ d'AE ont été délégués et 571 M€ ont été engagés**, marquant un soutien puissant aux projets des collectivités et à la relance de l'activité. La totalité du reliquat a été obtenue en report de 2020 sur 2021 et une consommation de 379 M€ en AE est prévue.

Aucun **CP** n'ayant été ouvert en 2020 au titre de la part exceptionnelle de DSIL, les avances versées aux collectivités ont été financées par **fongibilité avec les crédits prévus au titre de la DSIL « classique », à hauteur de 9,5 M€.**

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONF - Office national des forêts (P149)					200 000	
Transferts					200 000	
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	60 003	63 000			103 597	57 003
Transferts	60 003	63 000			103 597	57 003
Universités et assimilés (P150)		475 000			300 000	
Transferts		475 000			300 000	
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	759 000	270 252				227 700
Transferts	759 000	270 252				227 700
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)					1 000 000	
Transferts					1 000 000	
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)						42 415
Transferts						42 415
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					1 400 000	
Transferts					1 400 000	
Groupe Mines Télécom (P192)	200 000					60 000
Transferts	200 000					60 000
Total	1 019 003	808 252			3 003 597	387 119
Total des transferts	1 019 003	808 252			3 003 597	387 119